

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 FEVRIER 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le huit février à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 2 février 2017

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - CESBRON R. - LECOMTE C.- VUILLEMIN M. - DAILLÈRE F.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - BATISTA DA CUNHA H. - WILLOCQ A. - ENDUIT C-

Procuration de Mme Hélène BATISTA DA CUNHA à M. Eric DIGUET

Procuration de Mme Christine ENDUIT à Mme Fanny DAILLÈRE

Madame Fanny DAILLÈRE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2017 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN DES GALVESTES PAR 3D ENERGIES

A la demande des représentants de la société 3D ENERGIES, souhaitant pouvoir présenter le projet éolien des Galvestes aux membres du Conseil Municipal, la réunion commence par une présentation de ce projet et est suivie d'une réponse aux questions.

Suite à cela, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent revoter sur l'avis pris lors de la dernière réunion. Il est décidé de ne pas remettre en cause l'avis défavorable pris lors de la réunion du 16 janvier 2017.

2. AVIS SUR MODIFICATION N°2 DU PLU DE FAYE L'ABBESSE CM20170208-001

Suite au lancement de la procédure de modification n°2 du PLU de Faye l'Abbesse par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais lors du Conseil Communautaire du 10 mai 2016,

Conformément aux articles L123-13-1 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le dossier complet concernant cette modification.

Il est demandé au Conseil Municipal de Boismé d'émettre un avis sur cette modification n°2 du PLU de Faye l'Abbesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, émet un avis favorable concernant cette modification n°2 du PLU de Faye l'Abbesse.

3. SUBVENTIONS 2017 CM20170208-002

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations et des établissements scolaires du second degré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
Chambre des métiers Deux-Sèvres	4 enfants x 15 € = 60.00 €
MFR Argenton les Vallées	1 enfant x 15 € = 15.00 €
Mfr Mauléon	2 enfants x 15 € = 30.00 €
MFR Saint-Gilles Croix-de-vie	1 enfant x 15 € = 15.00 €
Association UNC-AFN- Soldats de France Boismé	92.00 €

Club du 3^{ème} âge de Boismé La Fraternelle	185.00 €
Gymnastique volontaire de Boismé	300.00 €
Fondation du Patrimoine	100.00 €
TOTAL	797.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, fixe la participation pour les établissements du secondaire qui accueillent des enfants de Boismé et qui présenteront une demande à 15 € par enfant pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, refuse d'adhérer au CAUE.

4. VERSEMENT ANTICIPE DU TIERS DE LA CONVENTION SCOLAIRE CM20170208-003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à vote à l'unanimité, autorise le versement du tiers de la somme attribuée l'an dernier soit 21 016 € afin de permettre le bon fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

5. INFORMATION PROJET SERVICES ET COMMERCES :

Monsieur le Maire informe de l'avancement des dossiers au niveau des subventions demandées pour le financement de ce projet.

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, indique qu'il a pris rendez-vous avec CAPTEIMMO pour le bilan amiante demandé pour la DETR.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1. Eclairage Route de Clessé :** Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, demande l'avis du Conseil Municipal pour savoir s'il faut prévoir un éclairage dans ce secteur. La réponse est positive. Une réflexion est en cours.
- 2. Chauffage de la salle polyvalente :** Possibilité d'avoir une subvention du SIEDS pour pompe à chaleur.
- 3. Projet cantine :** visite de M. HERAULT. Faire une demande d'autorisation à la DDCSPP en mars-avril. Budgétiser pour le poste (temps de travail), prestataire de service ou traiteur. Prévoir une cellule de refroidissement.
- 4. Plan de gestion différenciée :** en cours de réalisation.

Séance levée à 23 h 22 min

SIGNATURES

**Le Maire,
Yves MORIN**

**La Secrétaire,
Fanny DAILLÈRE**

Patrice GAUTHIER	Eric DIGUET	Régine GINGREAU
Marie-Claude BERTHELOT	Christine ENDUIT Procuration à Mme Fanny DAILLÈRE Absente excusée	Jean-Hugues BOUTET Absent excusé
Mickael VUILLEMIN	Olivier MARTIN-JOVÉ Absent excusé	Hélène BATISTA DA CUNHA Procuration à M. Eric DIGUET Absente excusée
Julien HAY	Fanny DAILLÈRE	Ronan CESBRON
Amandine WILLOCQ Absente excusée	Catherine LECOMTE	Yves MORIN